



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le 30 du mois de mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle d'honneur de la Mairie sous la présidence de Madame Valérie PETIT, Maire, en suite de la convocation déposée au domicile des élus, le 24 mars 2023, et dont un exemplaire a été affiché à l'extérieur de la Mairie.

Étaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de

Monsieur Daniel SENYSZEN qui donne procuration à Madame Malika BENGRIBA
Madame Evelyne DUGARDIN qui donne procuration à Madame Géraldine MUSZYNSKI
Madame Fouzia TAHAR-CHAOUCH qui donne procuration à Monsieur Youssef BOUYA
Madame Sabrina FERON qui donne procuration à Monsieur Franck VASSEUR
Monsieur Philippe DORNE qui donne procuration à Madame Mariane VETU
Madame Aurore FERNANDEZ qui donne procuration à Monsieur Christophe CAUX
Monsieur Sébastien LESTRIEZ, absent non excusé
Madame Saléha CHOUALA, absente non excusée.

Le nombre de présents est 18, le nombre de votants 25 dont 7 procurations.

Le nombre de présents est modifié et passe à 19, le nombre de votants reste inchangé, 25 dont 6 procurations à compter de 19h38.

Madame BENBRAHIM Naïma est nommée Secrétaire de Séance.

Madame le Maire : Bonsoir à toutes et à tous, donc on va commencer ce Conseil Municipal, donc je vous propose comme désignation de la secrétaire de séance Madame BENBRAHIM. Pas d'objection ?
Donc Madame BENBRAHIM vous êtes désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} MARS

Madame KACZMAREK : On n'a pas fait l'appel.

Madame le Maire : Oh, pardon, excusez-moi. (Il est procédé à l'appel).

Monsieur CAUX : Madame le Maire, je constate que si on quitte la séance, le quorum n'est plus atteint.
Vous êtes 13.

Madame le Maire : Non, on est 14, Monsieur CAUX.

Monsieur CAUX : 13.

Madame le Maire : 14, Monsieur CAUX. Recomptez.

Monsieur CAUX : 13.

Madame le Maire : 14, Monsieur CAUX. Ne me comptez pas, Madame. On est 14.

Une personne dans le public, à Monsieur CAUX : Il faut que tu retournes à l'école.

Monsieur CAUX : Tout de suite.

Madame KACZMAREK : Ça va, on a un directeur d'école ici, donc ça va.

Madame le Maire : Donc on est bien d'accord, Monsieur CAUX, on est bien 14, on n'est pas 13 ? Voilà, je vous remercie. Donc concernant l'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 1^{er} mars, y a-t-il des remarques ? Madame VETU ? Attendez, Madame VETU, on va vous ramener un micro, Si vous voulez, merci.

Madame VETU : Oui, dans le procès-verbal il est noté que nous avons voté pour le compte rendu du Conseil précédent sauf que vous ne l'avez pas passé au vote. Vous avez juste demandé les interventions mais il n'a pas été voté.

Madame le Maire : Pour moi il a été voté parce qu'il y avait eu des remarques, justement à ce sujet.

Madame VETU : Non, 7 minutes 20, justement du dernier Conseil, il n'a pas été voté.

Madame le Maire : Il a été voté après, parce que je l'avais oublié, c'est noté. Je l'avais oublié, je l'ai passé après.

Madame VETU : Oui mais on n'a pas levé la main pour voter au Conseil.

Madame le Maire : On ne l'aurait pas noté, Madame VETU ? Donc s'il y a un doute sur cette délibération, on va le faire aujourd'hui, mais bon, normalement... Alors c'est le compte rendu du 9 décembre, si je ne me trompe pas. Donc concernant l'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 9 décembre si je ne me trompe pas, il y avait quelques remarques mais qui est d'accord pour ce compte rendu ? Des votes contraires ? Des abstentions ?

Pour : 18 Abstentions : 7

Je vous remercie. Donc justement concernant ce Conseil en date du 1^{er} mars, y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas, on va passer au vote. Des votes contraires ? Des abstentions ? 6, 7 ? Madame KACZMAREK ?

Madame KACZMAREK : Oui, oui. Pardon.

Madame le Maire : Donc ça fait 7, merci.

Pour : 18 Abstentions : 7

COMPTE RENDU DES DECISIONS

Madame le Maire : Donc concernant les décisions, donc plusieurs décisions comme à chaque Conseil, que je vous rapporte. Donc l'avenant de transfert dans le cadre du bail avec Free qui passe à SAS On Tower France dans des conditions identiques. Conventions d'occupation avec les associations, convention avec la SAFER, mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre du bâtiment des lavabos auprès de TW Ingénierie, contentieux intenté par Solutions 62, location des copieurs et mandatement du cabinet SIPP pour défendre les intérêts de la commune, abonnement annuel au CIDJ, ce sont de l'information et de la documentation jeunesse pour le PIJ, contrat de maintenance pour les installations campanaires auprès de la société BAUDET, avenant au contrat d'assurance auprès d'Allianz. Y a-t-il des demandes d'interventions ? Madame KACZMAREK ?

Madame KACZMAREK : Merci, Madame le Maire. Je vois que vous aviez plusieurs décisions concernant le recrutement, en tout cas l'utilisation de cabinets d'avocats ; est-ce qu'il est possible de préciser quels types de contentieux cela concerne et voilà à la fois pour la décision 23/62 et 63, s'il vous plaît ?

Madame le Maire : Donc c'est le même cabinet, en fait, c'est le même cabinet justement, qu'on a pris au niveau de la mission d'assistance juridique. C'est deux décisions mais avec le même cabinet. C'est concernant un contentieux avec Solutions 62, les copieurs.

Madame KACZMAREK : Oui, et la décision précédente ? C'est aussi pour le même contentieux ?

Madame MARIINI : Là c'est la représentation et l'autre c'est la convention pour les payer.

Madame KACZMAREK : Madame le Maire ?

Madame le Maire : Oui, en fait on a fait deux décisions séparées, on aurait pu faire une décision mais il y avait une décision concernant la convention et une décision pour pouvoir payer Solutions 62 au niveau du contentieux.

Madame KACZMAREK : D'accord, donc c'est un contentieux par rapport au paiement des factures ?

Madame le Maire : Non, copieurs. Litige avec les copieurs. Pas litige mais au niveau photocopies, nombre de photocopies. On n'a pas le même nombre par rapport à ce qu'ils nous déclarent, alors qu'on a demandé aux agents de reprendre manuellement le nombre de copies et on se rend compte qu'ils nous facturent plus de copies, donc on est en litige.

Madame KACZMAREK : Et donc vous allez payer aux alentours de 2 320 à 3 200 € HT l'assistance ?

Madame le Maire : L'avocat. D'autres demandes ? Oui, Monsieur CAUX ?

Monsieur CAUX : Concernant la décision 23, s'il vous plaît, sur la convention SAFER et l'intervention foncière pour un montant de 700 €, c'est de quelle action ?

Madame le Maire : La 23 combien, Monsieur CAUX ?

Monsieur CAUX : La 23/59.

Madame le Maire : Oui, parce que comme c'était les 23. Justement on a en fait, au niveau de la SAFER, avant, on n'avait pas l'information concernant les terrains de la SAFER sur la commune. On les avait mais il y a des ventes sous la SAFER donc maintenant, si je peux me permettre, on a l'information avant que la vente soit faite. Alors qu'avant ça se faisait systématiquement ; ça ne passait pas par la commune. D'autres demandes concernant les décisions ? Je n'en vois pas. Donc c'est vrai que normalement on ne passe pas mais les élus ont été informés, je demande à chaque fois à voter pour les décisions ; donc vous ne prenez pas part au vote, il me semble ? Donc concernant les décisions, des votes pour ?

Pour : à la majorité et 7 élus ne prennent pas part au vote.

Je vous remercie. Je vais vous présenter le compte de gestion et le compte administratif.

DELIBERATION N°1 : APPROBATION ET VOTE DU COMPTE DE GESTION

Madame le Maire : « Donc il est à noter les résultats excédentaires en section de fonctionnement. En investissement, le résultat de clôture est négatif et nécessite de recourir aux excédents capitalisés. Certes en 2022 les projets ont pris du retard, ce qui a occasionné un retard dans le versement des subventions d'où les restes à réaliser à hauteur de 263 382 € en recettes, et à hauteur de 115 334,12 € en dépenses. En fonctionnement, les objectifs ont été atteints, notamment en matière de charges à caractère général. En 2021, le résultat de clôture est en fonctionnement de 91 384,43 € et en 2022 il est de 575 481,64 €. Donc le résultat est de 494 547,65 € en investissement et de 942 941,34 € en fonctionnement. Donc je vais quand même, je ne sais pas, je pense que donc là c'est les conclusions au niveau de la trésorerie. Donc d'après le document de valorisation financière et fiscale, la situation financière de la commune d'Evin-Malmaison est saine car les équilibres financiers sont respectés ; grâce à ses ressources propres, elle a pu auto-financer ses investissements. La commune pourra continuer de puiser dans le fonds de roulement pour auto-financer une partie de sa politique d'investissement future. Même si la commune dispose de marges de manœuvre étroites en matière de contractions de ses dépenses, notamment du fait de l'inflation, elle a réussi à maîtriser ses dépenses de fonctionnement qui ont diminué en 2022 du fait de la baisse des charges du personnel. Cette situation a eu un impact positif sur la CAF, capacité d'auto-financement, il appartient de respecter l'équilibre budgétaire et la soutenabilité de la politique d'investissement. Par ailleurs les ratios d'endettement sont tout à fait corrects. » Des demandes d'interventions concernant ce compte de gestion et le CA ?

Monsieur BOUYA : Ça c'est des conclusions de vous ou de la ... ?

Madame le Maire : Ah non, pas de nous.

Monsieur BOUYA : Non mais je veux dire la rédaction, parce qu'il n'y a pas de guillemets.

Madame le Maire : Si, « valorisation financière et fiscale de la trésorerie ».

Monsieur BOUYA : Ils se ferment où, les guillemets ?

Madame le Maire : Ils ne se sont pas fermés.

Monsieur BOUYA : C'est ça, on a l'impression que les 3 points sont ceux...

Madame le Maire : Non. Ils ne sont pas fermés, donc il faut vraiment... voilà.

Monsieur BOUYA : C'est juste les trois premières lignes c'est...

Madame le Maire : Ah non, c'est la globalité de ce qui a été dit dans les conclusions de la trésorerie. Jusqu'à « tout à fait corrects ». Donc il y a des demandes d'interventions ?

Monsieur CAUX : Pas de demande d'intervention, il y aura une demande, enfin il y aura un questionnement au niveau du compte administratif vu que c'est un copié-collé du compte de gestion, le compte de gestion c'est uniquement le plan comptable copié du compte administratif de la commune, donc on y reviendra plus en détail sur le point suivant.

Madame le Maire : D'accord. Je vais déjà faire voter le compte de gestion, donc y a-t-il des votes contraires ?

Pour : 18 Contre : 7

Je vous remercie.

DELIBERATION N°2 : APPROBATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

Madame le Maire : Donc je vous laisse concernant les questions du compte administratif.

Monsieur CAUX : On y va. Vous ne le présentez pas ?

Madame le Maire : C'est les mêmes chiffres en fait, par rapport à ce qu'on vous a envoyé.

Monsieur CAUX : Oui mais ce n'est pas les diapos qu'on a eues, vous ne le présentez pas à l'ensemble du Conseil, le compte administratif ?

Madame le Maire : Il a été présenté, je viens de le lire. Après on peut relire les chiffres, si vous le souhaitez, c'est ce que je viens de dire juste avant.

Monsieur CAUX : Le compte administratif, on est d'accord que c'est le copié-collé de ce que le compte de gestion vient de faire apparaître avec les ...

Madame le Maire : Attendez, excusez-moi.

Monsieur CAUX : Le volume ne marche pas, la musique...

Madame le Maire : Vous pouvez y aller, Monsieur CAUX.

Monsieur CAUX : Merci. Donc je disais, le compte administratif, le compte de gestion, reflète aussi le compte administratif, de toute façon il faut que les deux soient exactement rigoureusement identiques. Or, le compte administratif, il est quand même en totale opposition avec les conclusions de la Chambre Régionale des Comptes. Là où la Chambre Régionale des Comptes, elle s'alerte sur les

capacités d'auto-financement, sur les capacités de désendettement de la commune, cette année vous présentez un compte administratif ultra excédentaire, à bientôt, non, à plus d'un million d'euros en excédent capitalisé, cette année sur 400 000 € à peu près d'excédent net sur l'exercice 2022 ; l'année dernière vous étiez à peine à 100 000 €, ce qui ne permettait pas de payer, c'était le débat de l'année dernière sur le compte administratif, ce qui ne permettait même pas de payer l'ensemble des annuités des emprunts, et à l'époque il n'y avait pas le nouvel emprunt pour lequel on discutera tout à l'heure. Sur une année 2022, qui a été une année plus que particulière au niveau de l'explosion des flux, de l'explosion du gaz, de l'explosion de l'électricité, toutes les communes, je dis bien toutes les communes de France, ont connu des hausses. Il n'y a pas une commune, enfin si, il y a une commune qui a connu une baisse : Evin-Malmaison. L'année dernière, je vais donner quelques chiffres, l'année dernière, par exemple, en 2021, sur les dépenses de gaz, la commune a dépensé 259 000 €, j'arrondis, et cette année 217 000 €, donc vous avez consommé moins de gaz, donc payé moins de gaz. Vous revenez aujourd'hui sur le site des collectivités territoriales, sur le site de l'Etat et sur les réponses ministérielles, le gaz a connu des conjonctures, des pics de conjoncture autour de 114 € le mégawatt/h en 2021, jusqu'à 300 € en août 2022. C'est des tarifs, que ce soit gaz ou électricité, qui ont augmenté entre 30 et 300 %. En électricité, l'année dernière, l'année dernière en électricité, je l'ai noté aussi pour ne pas l'oublier, 123 000 €, et cette année 119 000 €. Donc là aussi il y a encore eu une baisse. Sur les carburants, c'est pareil on a tous connu en qualité personnelle des augmentations, l'année dernière 6 751 €, 5 776 € cette année, encore moins. Alors je peux bien comprendre que nonobstant le fait que vous baissiez le chauffage pour faire des économies, je me suis rendu plusieurs fois en mairie cet hiver, j'ai failli attraper une pneumonie tellement il faisait froid, on a des parents d'élèves qui se plaignent du chauffage dans les écoles et qui se plaignent du chauffage au niveau de la cantine, même s'il y a bien une diminution au niveau de la consommation, ça ne justifie pas cette diminution aussi forte du prix. La preuve, cette année, c'est ce que vous expliquez dans votre rapport au compte administratif, vous expliquez que c'est grâce à une gestion rigoureuse, à des prix bloqués et compagnie... D'accord, ok. Sauf que cette année, donc, si j'ai bien compris, en gaz par exemple cette année, 217 000 €, mais l'année prochaine 340 000 €. On va se chauffer, l'année prochaine. En électricité cette année 119 000 €, l'année prochaine 420 000 €. Je suis désolé, quand au précédent Conseil Municipal on a parlé du rapport de la Chambre Régionale des Comptes, je vous avais demandé entre-temps la copie des factures, et, Madame MARIINI, ne soufflez pas les réponses, on parle du compte administratif à Madame le Maire.

Madame le Maire : Non, j'ai posé une question concernant le taux, Monsieur, j'ai rappelé les augmentations. C'est pour ça, je posais juste la question pour ne pas me tromper sur le niveau des bâtiments etc... J'ai le droit de demander à la DGS un renseignement, Monsieur CAUX.

Monsieur CAUX : Bien sûr.

Madame le Maire : Merci.

Monsieur CAUX : Bien sûr.

Madame le Maire : On ne parle pas de vous, Monsieur CAUX, là je suis en train de demander des chiffres.

Monsieur CAUX : Bien, très bien, demandez-les parce que j'ai des choses à vous communiquer. Le précédent Conseil Municipal, je suis venu ici avec à peu près entre 80 et 100 factures de 2021 qui n'avaient pas été réglées, ce qui tendait à prouver, comme le dit tout à fait, d'ailleurs, le rapport de la

Chambre Régionale des Comptes, qu'il y avait une insincérité au niveau des factures impayées, qu'il n'y avait pas par exemple, de mise en place de comptabilité d'engagement ; quand je vois les sommes qui sont déjà prévues au budget l'année prochaine, ça laisse à penser qu'il y a un nombre incalculable encore de factures de 2022 qui sont impayées, écoutez, excusez-moi, comment cette année vous arrivez...

Madame le Maire : C'est vos dires, Monsieur CAUX, c'est vos dires, allez je vous laisse dire, Monsieur CAUX, continuez.

Monsieur CAUX : Non mais, il n'y a pas de souci, Madame le Maire, vous savez, quand on a eu le débat au dernier Conseil...

Madame le Maire : Madame le Maire, c'est une menteuse, continuez, Monsieur CAUX, allez-y.

Monsieur CAUX : Ah mais je l'affirme, Madame le Maire.

Madame le Maire : Venez voir les comptes ici, venez voir si vous allez l'affirmer.

Monsieur CAUX : Madame le Maire, vous savez, quand le dernier Conseil Municipal, vous avez présenté le rapport de la Chambre Régionale des Comptes et que vous avez donné vos explications, on ne s'est pas contentés de vos explications, on a écrit à la Chambre Régionale des Comptes.

Madame le Maire : Vous avez eu raison.

Monsieur CAUX : Oui, on a eu raison.

Madame le Maire : Sauf que vous m'avez menti et que vous m'avez dit que j'avais menti sur les dates. Je ne vous a pas menti sur les dates, je vais vous envoyer un courrier.

Monsieur CAUX : Pas de souci. Par contre quand je vous ai posé la question au dernier Conseil Municipal – c'est enregistré, de toute façon- donc on peut revenir en arrière, on peut consulter, quand je vous ai demandé si vous aviez parlé, parce que le rapport ne revenait pas, n'informait pas sur le remboursement d'emprunt des 2 100 000 € de la rue Lamendin et Jaurès. Vous m'avez dit : « Si, j'en ai parlé, on était à table ».

Madame le Maire : Sur l'année 2020.

Monsieur CAUX : Quand on leur a écrit en leur expliquant que justement, il y avait ce remboursement de 2 100 000 €, ils ont été assez, enfin, j'ai la réponse donc, de toute façon.

Madame le Maire : On va vous montrer les mails, Monsieur CAUX.

Monsieur CAUX : Mais à chaque fois vous nous dites que vous nous montrez des mails, des courriers, des papiers, c'est comme les Evinois qui appellent en mairie, ils ne voient jamais rien.

Madame le Maire : Justement il y a eu des notes que je n'avais pas eues, tout à fait, vous avez raison par contre à ce sujet. Je me pose des questions.

Monsieur CAUX : Sur ?

Madame le Maire : Sur les appels qu'on n'a pas eus, justement. Vous avez des informations que moi, je n'ai pas.

Monsieur CAUX : On vit dans un monde de menteurs, les Evinois mentent aussi.

Madame le Maire : C'est ça.

Monsieur CAUX : Le problème ne vient pas de là, Madame le Maire, le problème il vient de comment vous pouvez expliquer que sur un compte administratif que vous dites maîtriser, sur les dépenses que vous dites maîtriser cette année, vous passez sur un delta de plus de 300 000 € l'année prochaine. Vous êtes d'accord, donc il y a un problème, c'est que vous prévoyez, en essence c'est pareil, vous prévoyez + 4 000 €, en électricité, en EDF, la liste n'est pas exhaustive donc j'ai arrêté là, c'est, franchement pour moi, le compte administratif, il ne reflète absolument pas, vous reprenez en reste à réaliser des dépenses en investissement, 115 000 €, donc là vous n'avez pas repris, par exemple, le premier versement de l'emprunt de 620 000 €, c'est quand même une dépense qui est restée à réaliser de l'année dernière.

Madame le Maire : Ça, je vous l'ai déjà dit la dernière fois, au niveau du prêt, le prêt il a été mis dans le budget de 2022 et il va être juste, comment on appelle ça, il doit être mobilisé en 2023, mais ça on vous l'avait déjà dit, Monsieur CAUX, puisqu'on n'a pas payé la partie au niveau de la MOU.

Monsieur CAUX : Mais je ne vous parle pas de ça, je vous parle de dépenses, en reste à réaliser en dépenses, vous auriez pu le remettre.

Madame le Maire : La trésorerie nous a dit de faire comme ça, Monsieur CAUX. On a eu également la trésorerie, Monsieur CAUX. On n'avait pas eu le titre officiel de l'agglomération.

Monsieur CAUX : Je suis désolé, Madame le Maire, quand on voit le budget, le budget on y reviendra après, mais quand on voit le compte administratif avec un excédent comme ça, non mais on parle de l'argent des Evinois, franchement si ça ne vous intéresse pas... On parle quand même d'un excédent, c'est formidable, de 1 million d'euros.

Madame le Maire : C'est parce qu'on a bien travaillé. Vous voyez, Monsieur CAUX, on a vraiment été vigilants au niveau très particulier...

Monsieur CAUX : Encore une fois, ce n'est pas ce que dit la Chambre Régionale des Comptes.

Madame le Maire : Non mais là on parle de 2018-2019 au niveau de la Cour Régionale des Comptes, on est en 2022-2023, Monsieur CAUX.

Monsieur CAUX : Alors...

Madame le Maire : Mais reprenez les notes, je vais également l'écrire dans Evin Mag, la réponse qu'elle nous a écrit, Monsieur CAUX, il n'y a pas de souci.

Monsieur CAUX : Mais la Cour des Comptes revient justement sur l'exercice 2022. Page 32 : « pour 2022, l'auto-financement dégagé... »

Madame le Maire : Là on est en train de délibérer sur un compte de gestion et un compte administratif de 2022-2023, Monsieur CAUX, donc on n'est plus sur 2022...

Monsieur CAUX : Non, on est en train de délibérer sur un compte administratif 2022. Pas 2023.

Madame le Maire : Je viens de vous dire 2022 et un budget 2023, je vous ai dit.

Monsieur CAUX : Et moi je vous parle de 2022. C'est ce que je suis en train de dire.

Madame le Maire : Ne revenez pas sur ce qui a été dit.

Monsieur CAUX : La Chambre Régionale des Comptes, je pense qu'on peut leur apporter un minimum de crédit, je pense que quand ils épluchent un budget, quand ils épluchent des comptes, je pense que c'est assez rigoureux et assez technique. D'ailleurs le rapport il parle par lui-même. Je relis mot pour mot, je n'invente rien, « *Pour 2022, l'auto-financement dégagé par la section fonctionnement est nul* ». Ce n'est pas moi qui le dis, c'est la Chambre Régionale des Comptes, au vu des documents

Madame le Maire : Ils n'avaient pas le CA, donc en fait ce que dit la trésorerie, c'est nul aussi.

Monsieur CAUX : La trésorerie, Madame le Maire, il ne faut pas oublier que la trésorerie, elle ne paie que ce que vous lui envoyez. Si vous envoyez deux factures, mais exactement, vous avez vu ce que je vous ai sorti comme factures impayées l'année dernière ; la trésorerie ne paie que les factures que vous envoyez. Si vous envoyez dix factures, elle va payer les dix factures, elle ne va pas regarder les factures que vous recevez et que vous ne payez pas. C'est, franchement... Malgré tout ça, vous allez refaire un emprunt de 1,9 million.

Madame le Maire : Non, c'est chez vous, 1,9 million. 920 000 €.

Monsieur CAUX : Non, c'est 1,4 million chez moi.

Madame le Maire : Je viens de vous le dire, 1,4 million. Vous voyez, je retiens les chiffres.

Madame KACZMAREK : 920 000 €, c'est déjà beaucoup.

Monsieur CAUX : 920 000.

Madame le Maire : Les 620 000 € ils ont déjà été budgétisés l'année dernière, Monsieur. Là, c'est 300 000.

Monsieur CAUX : Et cette année vous rajoutez 300 000, donc ça fait 920 000. On ne va pas ergoter pour 300 000, de toute façon. Mais la question, je ne sais pas si vous vous la posez ; avec 1 000 000 € d'excédent, 1 100 000 €...

Madame le Maire : On va investir, Monsieur CAUX.

Monsieur CAUX : Ah, mais c'est formidable, mais comment vous expliquez que pour cette année, par exemple, vous n'arrivez pas à trouver 1 000 balles pour réparer le trou sur la rue Basly, comment vous n'arrivez pas à trouver 10 000 € pour réparer les trottoirs ?

Madame le Maire : On va vous l'expliquer après, Monsieur CAUX.

Monsieur CAUX : Oui, mais après c'est toujours trop tard. C'était cette année, il n'y a aucun excédent.

Madame le Maire : Alors Monsieur CAUX, expliquez-moi pourquoi on a eu des crédits GIRZOM, à l'époque vous étiez DGS, les crédits GIRZOM sont partis où, Monsieur CAUX, pour faire justement la rue Bizet, pour la rétrocession de la rue Bizet ? A l'heure actuelle la rue Georges Bizet n'est même pas rétrocédée, expliquez-moi pourquoi. Monsieur LEJANSKI chez Maisons et Cités, m'a dit : « Madame le Maire, on a donné des crédits GIRZOM pour la rétrocession de la rue Georges Bizet », à l'heure actuelle on a zéro, Monsieur, et la rue n'est même pas encore rétrocédée.

Monsieur CAUX : Vous pouvez me donner l'année ?

Madame le Maire : Justement vous étiez également...

Monsieur CAUX : Non mais vous pouvez me donner l'année ? J'ai été en poste un an et demi ici, arrêtez.

Madame le Maire : Un an et demi ? Ah bon ? Qu'un an et demi ?

Monsieur CAUX : DGS, oui, un an et demi.

Madame le Maire : Un an et demi. Oui mais bon, vous avez quand même eu les informations alors ne dites pas que vous ne saviez pas, en fait.

Monsieur CAUX : Donnez-moi l'année.

Madame le Maire : L'année non, c'est entre le mandat de Monsieur VANDENBOSSCHE et Monsieur STAWSZEWSKI, voilà.

Monsieur CAUX : Oh la la, j'étais à la communication, Madame le Maire.

Madame le Maire : Oui, ça date, la Rue Georges Bizet, pourtant les crédits GIRZOM, la mairie les a bien eus.

Monsieur CAUX : Je faisais le bulletin municipal, je ne gérais pas les comptes de la commune, arrêtez, là ça devient ridicule, franchement.

Madame KACZMAREK : Vous disiez que vous ne parliez pas des années précédentes mais là vous parlez...

Madame le Maire : Oui, mais c'est parce qu'en fait on nous reproche toujours la rue Georges Bizet.

Monsieur CAUX : On parle de 2022, là, on ne parle pas des années précédentes.

Madame le Maire : Là vous venez juste de me parler des trous, Monsieur.

Madame le Maire : Mais les trous ne sont pas là depuis hier, vous les avez réparés à moitié avec des cailloux parce que vous allez faire des photos lors des manifestations.

Madame le Maire : On va vous expliquer après pourquoi, Monsieur, on le sait.

Monsieur CAUX : D'accord, ne dites pas qu'il n'y a pas d'argent parce qu'avec 1 100 000 € d'excédent, ce n'est pas possible.

Madame le Maire : Allez-y, continuez, je vais vous répondre par rapport à tout ce que j'ai noté, déjà.

Monsieur CAUX : Franchement je n'ai plus d'argument parce que, franchement, vous ne pouvez pas, ce n'est pas possible, mathématiquement c'est impossible de passer d'un budget ultra limite l'année 2021 à à peine 100 000 € on arrive sur une année 2022 où tout a explosé au niveau des matières premières et au niveau des flux et vous dégager un excédent comme ça, c'est qu'il y a un loup.

Madame le Maire : Je confirme, on dégage un excédent.

Monsieur CAUX : Oui, je le vois...

Madame le Maire : Non, mais je le confirme, je vois les finances également donc je le confirme. Madame le Maire ne ment pas, je confirme.

Monsieur CAUX : C'est très bien. De toute façon, vous pensez bien qu'à la fin de ce Conseil, on va saisir à nouveau la Chambre Régionale des Comptes, le Préfet.

Madame le Maire : Oui, vous l'avez déjà fait, Monsieur CAUX, donc allez-y.

Monsieur CAUX : Et on va le refaire.

Madame le Maire : Je vais vous répondre par rapport à votre question, déjà vous me parlez de la Cour des Comptes de 2018-2019. Sachez qu'au niveau, concernant tout ce qui est gaz, on a eu des avoirs au niveau du P1, au niveau de la société IDEX, au niveau de l'électricité, je vous l'ai déjà dit l'année dernière, on a un groupement de commande avec FDE, c'est pour ça qu'on n'a pas de hausse au niveau de l'électricité. Au niveau du gasoil, je vais vous le dire franchement, on a les cartes du personnel qui se trouvent ici en mairie, quand on doit aller mettre du gasoil, on demande un justificatif et autres, donc c'est vrai que ça a baissé parce qu'avant c'était l'explosion, on ne sait pas ce qui se passait avec les cartes d'essences un moment mais maintenant, à l'heure actuelle, c'est le cas. On a les cartes. On contrôle les cartes. Pour votre information on aura des augmentations, c'est sûr, 1,5 point au niveau de l'éclairage public, 3,5 au niveau des bâtiments, c'est ce que je demandais à Madame MARIINI, et sachant qu'au niveau, là on est en train de revoir un groupement de commande au niveau, justement, du gaz, et également au niveau de la FDE à ce sujet. Concernant le CA, on peut dire quand même qu'il est conforme au compte de gestion, Monsieur CAUX.

Monsieur CAUX : Heureusement.

Madame le Maire : Justement.

Monsieur CAUX : Il est conforme aux factures que vous avez envoyées en trésorerie.

Madame le Maire : Voilà. Donc, en tout cas, nous on veut investir, même si on a des trous dans la commune, comme vous dites, mais après qu'on aura la rétrocession de la rue Georges Bizet, sachant qu'on refait quand même les trous de la rue Georges Bizet, qui ne nous appartient toujours pas, je vous le dis, à l'heure actuelle, la rue Bizet n'appartient pas à la commune. Mais on fait quand même des trous. Donc là je parlerai après parce que vous avez posé une question concernant la rue, le Crédit Mutuel, je vous en parlerai juste après, parce que vous l'avez mis dans les questions. Donc voilà, il y a d'autres questions ?

Monsieur CAUX : Mais vous oubliez juste une chose, parce que vous me rappelez des crédits GIRZOM alors que j'étais simple agent administratif, n'oubliez pas non plus qu'il y a quand même un mandat de gestion complet où vous étiez Maire aussi.

Madame le Maire : En 2015, Monsieur, moi je retiens la date.

Monsieur CAUX : Tant mieux. Moi je ne la retiens pas, celle-là. Le 26 septembre, mais peu importe, vous avez quand même fait un mandat de maire. Le boss en mairie, c'est le maire, donc un moment donné, arrêtez de revenir toujours en arrière, c'est quand même de votre gestion de fait...

Madame le Maire : Oui, c'est moi qui ai mal géré, vous avez raison, j'assume, j'assume, j'ai mal géré, oui.

Monsieur CAUX : Merci.

Madame le Maire : Mais là on parle de 2022. Et j'ai repris les finances depuis 2020.

Madame le Maire : Monsieur KACZMAREK ?

Madame KACZMAREK : Monsieur ? Non, il n'est pas là.

Madame le Maire : Madame KACZMAREK, excusez-moi.

Madame KACZMAREK : Voilà, juste, je me permets, et je vais être assez courte, et que vous pouvez entendre qu'on puisse se poser des questions quand on voit l'état de notre commune, qu'effectivement on a beaucoup de retours de nos administrés qui nous font part d'une dégradation de la vie au sein de la commune, et quand on voit un excédent de presque 1 000 000 €, vous pouvez forcément comprendre qu'on puisse se poser des questions sur quelles marges de manœuvre vous avez pu dégager, et pourquoi, effectivement, avec un excédent aussi important, notre commune est encore dans un état assez dégradé.

Madame le Maire : En tout cas, pour l'excédent, on a travaillé pour qu'il soit aussi, si je peux me permettre, aussi valorisant. Il y a d'autres questions concernant le compte administratif ? Je vais sortir, du coup, je vais laisser la parole à Monsieur VASSEUR.

Monsieur VASSEUR : Mesdames, Messieurs les membres du Conseil Municipal, comme tous les Evinois, j'ai trouvé le weekend dernier ce tract dans ma boîte aux lettres. Comme la plupart des Evinois,

j'imagine, je l'ai lu avec attention, tout comme j'ai lu d'ailleurs celui-ci, le précédent. Chaque fois j'ai imaginé des réponses, griffonné des arguments contradictoires, chaque fois la colère l'a emporté. Les émotions sont rarement bonnes conseillères, puis un mot s'est imposé à ma raison, le mot « confiance ». Et j'ai retrouvé tout mon calme, même une certaine sérénité. Confiance, et c'est une confiance sans restriction, dans le travail budgétaire mené avec le plus grand professionnalisme par les agents de nos services sous la supervision de Madame MARIINI, notre DGS. Confiance, et c'est une confiance guidée par la loyauté, en la bonne foi de Madame le Maire. Confiance, et c'est une confiance sans faille dans la capacité des élus de notre groupe à comprendre et mesurer les enjeux de nos choix budgétaires. Confiance, et c'est une confiance réjouissante, dans la mise en œuvre de notre programme. La rénovation du Foyer Jean Dugardin, inauguré samedi dernier, les cours d'écoles pour lesquelles nous avons de belles ambitions, la cantine participative qui recevra bientôt ses premiers convives, ce sont des exemples manifestes de notre volonté d'œuvrer pour le bien-être des Evinois. Confiance encore, mais ce n'est pas une confiance aveugle, en la sincérité de ce compte administratif et en celle du budget primitif à venir. Confiance enfin, et c'est une confiance viscérale chez moi, en notre réelle capacité à nous rassembler autour des valeurs humanistes qui font le bien-vivre ensemble. Je ne vais pas revenir en détail sur les conclusions du rapport de la CRC. La Cour Régionale des Comptes pointe en effet des erreurs, des dysfonctionnements, quelques dysfonctionnements. Aucune faute, aucune tricherie, rien d'illégal. Les rappels au droit qu'elle nous fixe, nous les avons d'ores et déjà mis en place. Ils sont en effet au nombre de trois. La finalisation des travaux mis en place dans la comptabilité d'engagement, la comptabilisation d'amortissement du patrimoine communal, et la mise en place d'une procédure de suivi des délais de paiements. Vous voyez, rien qui ne soit de l'ordre de la catastrophe ou d'une quelconque menace de mise sous tutelle. Voici pour terminer l'appel que j'adresse aux membres de cette assemblée : apprenons à faire preuve d'une plus grande modération dans nos critiques, à plus de sang froid dans nos engagements ; l'émotion, je le répète, est mauvaise conseillère, j'en ai fait moi-même quelquefois l'amère expérience. Jouer avec les sentiments de peur, attiser les colères, ne nous permettra pas de répondre avec sérénité aux urgences des problèmes qui se posent dans notre commune - ils sont nombreux, je le reconnais- ni aux difficultés que peuvent rencontrer les Evinoises et les Evinois en cette période de crise sociale et économique profonde. Merci de votre attention, je vous propose de passer maintenant au vote du compte administratif.

Madame KACZMAREK : On peut se permettre d'échanger ? Dans la mesure où, Monsieur le Premier Adjoint, vous avez rappelé, et je n'en disconviens pas, et au contraire j'en suis d'accord, sur la nécessité de travailler ensemble. Cela fait trois ans qu'on est tous élus pour la commune, ça fait trois ans que l'équipe de l'opposition a essayé de travailler ensemble, avec vous, a fait des propositions. A chaque fois, nous avons eu des retours de bâton. Donc, effectivement, j'entends aujourd'hui, voilà, en tout cas cette volonté de travailler ensemble, mais je ne suis pas sûre qu'elle soit vraiment partagée par l'ensemble du Conseil Municipal, et en tout cas en son plus haut statut. En tout cas, voilà, je voulais juste...

Monsieur VASSEUR : Merci, Madame TACLET, pour cette précision, je vous propose donc maintenant de passer au vote.

Madame KACZMAREK : Juste, peut-être une dernière chose.

Monsieur VASSEUR : Je pense qu'à un moment donné, il va falloir voter. Oui, je vous en prie, allez-y.

Madame KACZMAREK : Vous avez pris le temps de parler et c'est très bien, sauf qu'effectivement la confiance elle doit aussi s'appuyer sur des données objectives. Quel élément objectif aujourd'hui vous

pouvez nous donner pour nous rassurer, nous, membres de l'opposition qui avons fait valoir un certain nombre d'inquiétudes ou en tout cas de questionnements face au budget que vous avez pu proposer et en tout cas un compte qui nous a été proposé avec, je le rappelle, 1 000 000 € d'excédent alors que dans notre commune, on voit l'état délabré, voilà, quel élément objectif vous pouvez nous préciser pour nous donner confiance aussi, en ce budget ?

Monsieur VASSEUR : Vous n'êtes pas sans ignorer que je ne suis pas l'Adjoint aux Finances, nous n'allons pas refaire le compte administratif ; ce que je peux vous donner comme éléments pour vous rassurer, ce sont les travaux qui s'effectuent dans la commune. On vient d'inaugurer une magnifique rénovation du Foyer Jean Dugardin, c'en est une preuve, il me semble. Je peux encore vous en avancer d'autres : les écoles, les écoles on avance, on a un préau, on a des grilles, on a un autre préau qui se profile, on a, je pense, renoué le contact et le dialogue avec les associations. Voilà, je renouvelle encore une fois toute ma confiance dans ce travail que nous effectuons ensemble, en tout cas avec cette volonté, c'est vrai, de travailler avec vous, je la défends, mais, en tout cas, j'ai toute la confiance de notre équipe pour travailler au bien-être des Evinois.

Madame KACZMAREK : Dans les faits, elle n'est pas perceptible, en tout cas.

Monsieur VASSEUR : Pardon ?

Madame KACZMAREK : Dans les faits, elle n'est pas perceptible pour nous.

Monsieur VASSEUR : Elle n'est peut-être pas encore suffisamment perceptible, mais je vous assure, qu'il reste trois ans, et je pense que dans les trois ans à venir vous verrez d'autres changements qui se produisent, et une amélioration notable de la vie et de notre commune. J'en suis persuadé. Je vous propose de passer au vote.

Monsieur BOUYA : Excusez-moi, Monsieur VASSEUR, juste un dernier mot, simplement pour rappeler une chose, vous avez fait l'anaphore de la confiance, à la « moi, Président », là ça aurait dû être « moi, futur Maire, j'ai confiance ».

Monsieur VASSEUR : Je n'aurais pas utilisé cette référence, mais si vous le dites.

Monsieur BOUYA : La confiance elle n'exclut pas le contrôle, et quand vous expliquez finalement qu'on distribue des tracts, d'une certaine manière pour faire peur à la population, pour ceci pour cela, non, notre rôle, c'est de contrôler aussi l'action de la majorité, d'une certaine manière c'est le rôle que l'on s'est donné donc on va continuer à le faire, d'ailleurs, ce n'est pas parce qu'aujourd'hui vous avez pris la parole pour nous sermonner d'une certaine manière, comme vous venez de le faire ; deuxièmement, tout ce qu'on dit, tout ce qu'on écrit, est vrai. Le tract que vous nous avez sorti c'est quasiment que les citations avec des guillemets, de la CRC, il n'y a aucune chose...

Monsieur VASSEUR : Vous auriez pu faire aussi d'autres citations, me semble-t-il, du compte rendu de la CRC qui a apporté, aussi, des conclusions plus positives.

Monsieur BOUYA : On a eu cette discussions-là.

Monsieur VASSEUR : Je pense qu'on ne va pas continuer à échanger là-dessus, je vous propose donc de voter le compte administratif. Alors, qui est contre ?

Monsieur CAUX : Qui est contre, c'est ça ?

Monsieur VASSEUR : Oui, qui est contre ? Qui s'abstient ?

Pour : 18 Contre : 7

Monsieur VASSEUR : Voilà, le compte administratif est adopté, je pense qu'on peut aller rechercher Madame le Maire, merci de votre attention. Le compte administratif est adopté, Madame le Maire, nous pouvons poursuivre l'ordre du jour.

DELIBERATION N° 3 : AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2022

Madame le Maire : Excusez-moi. On va passer à l'affectation des résultats. Donc au niveau de l'investissement, 346 309,77 € au compte 001. 683 785,23 € au compte 1 068, et au niveau du fonctionnement, 455 161, 63 € compte 002. Alors, y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas. Des votes contraires ? Des abstentions ?

Monsieur CAUX : Contraires.

Pour : 18 Contre : 7

Merci. Donc à la majorité.

DELIBERATION N°4 : VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES

Madame le Maire : Au niveau des votes des taux, là c'est également important, je vais vous dire, parce que bon, on dit que Madame le Maire augmente les taux mais on n'augmentera pas les taux, donc il est proposé un maintien des taux pour les taxes foncières ; je vous rappelle que ces derniers, depuis mon élection en tant que Maire, ont été inchangés depuis mon élection. Il est à noter également que, comme le reflète l'état 12.59 que vous avez en annexe, que les bases sont en hausse et cette année en 2023, la commune bénéficie d'un coefficient correcteur dans le cadre de la réforme de la taxe d'habitation, d'un montant passant à 96 549 € sachant que l'an dernier il était de 88 964 €. A titre indicatif, pour la strate, donc la TFPB, la taxe foncière sur la propriété bâtie est de 18,97 et la TFPNB de 48,55. De même, cette année, il est nécessaire, à la demande de la DGFIP de délibérer sur la taxe d'habitation, sachant que cette année elle concerne uniquement les résidences secondaires. Donc y a-t-il des demandes d'interventions concernant ces bases de taux ? Donc sachez que la commune n'augmente pas les taux, mais vous risquez d'avoir une augmentation au niveau de vos bases, puisque par rapport au coefficient, c'est ce que je disais tout à l'heure, ça va être augmenté, mais ce n'est pas la commune qui augmente, ça je voulais vous le dire pour éviter que ça soit, voilà, c'est l'Etat. Donc ça, il faut que vous soyez conscients, que quand vous allez recevoir, si je peux me permettre, votre taxe foncière et autre, il y aura une augmentation. Donc des demandes d'interventions ? Je n'en vois pas, on va passer au vote. Des votes contraires ? Des abstentions ?

Vote : A l'unanimité.

Je vous remercie.

DELIBERATION N°5 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Madame le Maire : Donc concernant le budget 2022. 2023, c'est une erreur. C'est 2023, excusez-moi. On parlait juste avant du budget 2022. Donc concernant la section de fonctionnement, donc au niveau des dépenses réelles, vous êtes à 3 955 890,63 €. Dépenses d'ordre à 7 000 €, recettes réelles : 3 501 729 €, sachant qu'il y avait un report de 454 161,63 €, donc pour un total section de fonctionnement de 3 962 890,63 €. Donc au niveau des recettes de fonctionnement, donc dans les recettes de fonctionnement, on retrouve les masses annoncées dans le cadre du ROB : impôts et taxes, 1 726 680 €, soit 49 % contre 1 207 000 €, les recettes des services : 558 500 €, soit 16 % contre 575 500 €, en 2022, excédent reporté : 562 465,22 € soit 15% en 2021, 2022, pardon, plus des recettes plus infimes à hauteur de 2 à 0 %, parce que bon, on a des 0,4 et autres donc c'est précisé, si vous le voyez, parce que moi avec mes lunettes, je ne le vois pas forcément ; recettes exceptionnelles : de l'ordre de 80 000 € contre 75 448,57 €, recettes de gestion : 8 500 € contre 14 700 €, et recettes 15 050 €.

Donc au niveau des dépenses, les dépenses de fonctionnement, comme évoqué lors du ROB, rapport d'orientation budgétaire, les deux principaux postes de dépenses sont les charges de personnel à hauteur de 53 %, contre 53 % soit 2 100 000 € contre 2 206 615 € l'an dernier, et les charges à caractère général, dites dépenses courantes sur le graphique, à hauteur de 38 %, soit 1 490 151 € contre 1 182 312 € l'an dernier. Ensuite à hauteur de 9 %, se retrouvent les autres dépenses de gestion courante d'un montant de 176 560 contre 191 510 €, soit 4 % qui correspondent essentiellement aux indemnités des élus, aux subventions aux associations et au CCAS. Les dépenses financières, donc 96 175 € soit 2 % contre 90 400 € qui correspondent essentiellement aux intérêts de la dette. Il est à noter qu'il est inscrit la somme de 92 204,63 € contre 76 607,68 € au titre des dépenses imprévues, soit également 2 %. Les opérations d'ordre pour 2 % puis ensuite des dépenses minimales, dépenses exceptionnelles de 800 €.

Donc concernant la section d'investissement, donc en section d'investissement il est proposé le budget suivant s'élevant à 2 365 842 € contre 2 154 968,48 € l'an dernier, et contre 2 929 636,64 € en 2021. Ce budget 2023 se répartit à hauteur de 2 250 507,88 € contre 2 000 467,74 € l'an dernier et contre 1 929 048,94 € en 2021 pour des dépenses réelles que je vais évaluer par la suite et à hauteur de 115 534,12 € contre 150 650,74 € en 2022, et on avait 300 687 € en 2021 pour les restes à réaliser en dépenses. Afin de respecter le principe budgétaire de l'équilibre, il est proposé des recettes réelles à hauteur de 1 756 150,23 € contre 2 094 545,37 € en 2022 ; en 2021 c'était 1 229 746 €, que je vais également vous détailler les restes à réaliser pour 2023 à hauteur de 263 382 €, et un report de 346 309,77 €.

Donc concernant les recettes d'investissement, donc vous avez toujours le petit camembert, pour votre information, donc les recettes d'investissement sont conformes aux annonces faites lors du ROB – ah oui, c'est 2023 - voilà, parce que moi j'ai quatre tableaux, en fait, voilà. Donc je disais, sont conformes aux annonces faites lors du ROB, à savoir dotations en baisse, car perte de taxe d'aménagement pour la friche l'an dernier, les subventions correspondent à tous les accords reçus, et bien évidemment on a repris l'excédent reporté pour 346 309,77 € ainsi que le versement de la section de fonctionnement à hauteur de 683 785,23 €. Enfin, il est envisagé la contractualisation d'un emprunt pour 920 000 € dont 620 000 € mais ça, on le sait déjà.

Donc au niveau des dépenses d'investissement, je vais détailler par la suite, et confirmer ce qui a été annoncé dans le ROB donc pour les rues et les voiries nous retrouvons les travaux de la rue Lamendin et Jaurès à hauteur de 1 094 000 € ainsi que la vidéoprotection. Au niveau du foyer en fait, donc vous avez 457 000 €, la toiture de l'hôtel de ville 85 258 €, et puis les écoles à hauteur de 59 000 €

notamment pour Dolto. Dans les terrains on retrouve l'achat du Django sachant qu'une consignation a été faite à hauteur de 17 775 €, et l'aménagement d'un terrain de boules notamment à la Maison pour Tous et l'achat d'arbres et de plantations. Dans « autres travaux », on retrouve notamment la première tranche d'éclairage public – la deuxième tranche, c'était l'éclairage public- en fait, on a renvoyé également les éléments au niveau de tout ça pour pouvoir avoir des subventions. Donc les projets engagés, c'est ce que je vous disais, rues Jean Jaurès, Lamendin, Foyer Jean Dugardin, l'éclairage public. Donc je ne vais pas revenir sur les montants, je vais juste vous les dire. L'école, pareil, la porte de l'école Méresse, la porte de l'école Dolto, l'amélioration de Gino Sanna et également les berges de l'étang en fait. On a prévu de faire les berges de l'étang au niveau de notre marais. Alors, est-ce qu'il y a d'autres demandes d'interventions à ce sujet ? Monsieur BOUYA ?

Monsieur BOUYA : Oui, excusez-moi, Madame le Maire, sauf erreur de ma part, à moins que je ne l'aie pas vu, je n'ai pas vu finalement, l'état des indemnités des élus, le tableau que vous nous aviez envoyé l'année dernière, vous vous souvenez, Madame MARIINI, et là il n'y est pas, c'est une obligation légale, nous l'avions sollicité.

Madame MARIINI : Pourtant on avait demandé du coup à notre prestataire.

Madame le Maire : Je n'ai pas vérifié parce que c'est vrai qu'on l'avait demandé, parce que l'année dernière on a eu ce problème-là donc...

Monsieur BOUYA : Je vous rappelle que l'état est communiqué chaque année au Conseil Municipal lors de l'examen du budget en application de l'article 203.

Madame le Maire : Comme on avait eu le problème l'année dernière, non, on n'a rien à cacher, ne vous inquiétez pas, Monsieur BOUYA.

Madame MARIINI : Il n'y a pas d'augmentation.

Monsieur BOUYA : Donc on va le recevoir ?

Madame MARIINI : Sans aucun problème.

Madame le Maire : D'autres demandes d'interventions ?

Madame KACZMAREK : Non, c'était juste, vous avez parlé de 20 000 € pour la vidéosurveillance, il me semble qu'on a déjà un certain nombre...

Madame le Maire : Oui. En fait, qu'on vous explique un petit peu l'histoire de la vidéosurveillance. On a eu un souci avec un compteur qui était juste au niveau du marais, à l'entrée, le compteur a été réparé après plusieurs appels et donc ça a été fait, tout a été fait donc normalement il y a l'histoire du poteau également, normalement ça devrait être fait incessamment sous peu, mais à chaque fois que je donne les dates, il y a toujours des problèmes, donc je ne vais pas vous dire de dates mais voilà.

Madame KACZMAREK : Mais ça, on l'avait déjà voté en 2020.

Madame le Maire : Oui, 2020. Mais ce n'est pas payé.

Madame KACZMAREK : D'accord.

Madame le Maire : Non, ce n'est pas payé. Le travail n'est pas effectué, donc les travaux ne sont pas payés.

Madame KACZMAREK : D'accord, donc ce n'est pas 20 000 € en plus de vidéosurveillance ?

Madame le Maire : Non. Oui, Monsieur CAUX ?

Monsieur CAUX : Franchement, j'avais préparé quelque chose mais vu la tournure des événements ce n'est même pas la peine parce que de toute façon je vais user ma salive pour rien. « Confiance », vous avez dit, Monsieur VASSEUR ? Six fois, je les ai comptées. Ecœuré, mille fois. Ce sera mon mot peut-être ce soir, parce que franchement, je vais parler pour moi, je n'aurai peut-être pas un discours aussi politisé que vous, parce que c'est un discours qui va venir du cœur, et c'est un discours que je vais adresser à vous tous. Je vais parler par exemple du Django. Ça fait deux ans, je suis désolé, attendez, on va y revenir, d'accord, ça fait deux ans...

Madame le Maire : Monsieur CAUX, je ne m'adresse pas à vous, à des personnes, Monsieur CAUX.

Monsieur CAUX : Oui mais, c'est bon, je suis écœuré, j'en ai marre.

Madame le Maire : Je vous respecte. Moi, je vous respecte.

Monsieur CAUX : J'en doute beaucoup.

Madame le Maire : Vous avez tort, vous ne me connaissez pas assez, Monsieur CAUX, on n'a pas été à l'école ensemble, je pense.

Monsieur CAUX : Ecœuré parce que, franchement, je suis venu vous voir il y a deux ans, quand le Django était en vente, vous m'avez reçu avec ma tante, je vous le disais, l'avis est paru, 130 000 €, vous m'avez dit : « Il faut que j'en parle avec mon groupe majoritaire, ce n'est pas moi qui décide ». Donc, c'est bien vous tous qui décidez. Ça fait maintenant deux ans. Vous avez fait passer les domaines, conformément à la loi et compagnie, mais bien sûr. 118 500 €, c'est un avis des domaines, vous n'étiez pas obligée de le suivre non plus. Néanmoins vous avez quand même continué la procédure, vous l'avez fait durer parce que ça traîne – mais arrêtez- on en arrive maintenant, ça va coûter encore plus cher à la commune entre les frais d'huissier et les frais d'avocat que vous avez dû mandater, ça coûte plus cher que les 130 000 € que vous auriez pu accepter dès le départ ; le groupe majoritaire, je vous parle à tous parce que c'est vous qui avez décidé mais en fin de compte vous vous en foutez, vous baissez la tête, Corinne tu es en train de parler. Ce serait ta maison qu'on préempterait, comment tu réagirais au bout de deux ans ? Tu réagirais comment ? Sachant que c'est une volonté manifeste ?

Madame le Maire : Non, non, on est sur le budget.

Monsieur CAUX : On est sur le budget, je suis désolé, on est dans le budget, laissez-moi parler, j'ai été écœuré.

Madame le Maire : Oui, mais on a été à Arras ensemble, donc vous savez très bien qu'il y a une procédure ; je suis la procédure, Monsieur CAUX, tout simplement ; je suis désolée que ça ait duré deux ans.

Monsieur CAUX : Vous ne suivez pas la procédure, vous avez jusqu'à deux mois pour vous décider, vous irez jusqu'aux deux mois.

Madame le Maire : Mais on n'a pas eu de retour justement, ce n'est pas à nous de se décider ; notre avocat nous dit qu'il faut attendre les deux mois, parce que vous pouvez faire appel dans les deux mois, Monsieur.

Monsieur CAUX : Un mois.

Madame le Maire : Non. Ecoutez, on n'a pas les mêmes informations au niveau des interlocuteurs.

Monsieur CAUX : Changez d'avocat. Changez d'avocat, non mais franchement.

Madame le Maire : On va changer de tout, ici.

Monsieur CAUX : Non mais franchement, je suis écœuré, vous nous parlez de confiance ? Depuis le départ, comme l'a rappelé Clarisse, on a essayé de pouvoir se mettre, de travailler ensemble. Lorsque Clarisse, justement, lorsque Clarisse s'est mariée, je vous avais demandé si je pouvais officier le mariage, vous avez même refusé ça, alors que c'était un acte symbolique.

Madame le Maire : Je ne l'ai pas refusé, Monsieur CAUX, je le découvre, Monsieur CAUX. Je le découvre, ah non mais je vous assure, je le découvre. Ah non, Monsieur CAUX, là je peux le dire devant tout le monde, je découvre, on ne m'a même pas demandé.

Madame KACZMAREK : Je peux vous ressortir un courrier.

Madame le Maire : On va voter le budget, mais franchement je suis surprise.

Monsieur CAUX : Vous parlez de confiance, ce n'est pas ce qu'on entend dans Evin. La confiance elle est perdue dans Evin, par rapport au nombre d'appels qui sont passés en mairie ; on est sur le budget, toujours, sur les réalisations donc un moment donné c'est de l'écœurement, parce que, voilà, c'est de l'acharnement personnel. Ecoutez, on en entend parler de quoi, de cette épicerie solidaire ? Il n'y a que ce mot-là, jardin solidaire, cantine solidaire, repas solidaires.

Monsieur VASSEUR : Vous n'aimez pas le mot « solidaire », Monsieur CAUX ?

Monsieur CAUX : Non, je ne l'aime pas, le mot « solidaire », franchement je ne l'aime pas, je le dis comme je le pense, je suis écœuré aujourd'hui, j'en ai rien à faire, et je suis poli parce que franchement, ça ne rime à rien, c'est de la poudre aux yeux pour moi. Donc c'est juste une manigance et un tour de manivelle. Le pire...

Monsieur FAUQUEMBERGUE (à une personne du public) : Monsieur, il doit se taire, là-bas. Il n'a pas à intervenir.

Madame le Maire : Oui, vous êtes dans le public, vous n'avez pas à intervenir, Monsieur, je vous l'ai dit deux fois.

Monsieur BOUYA : Je vous rappelle que c'est Madame le Maire qui fait la police de l'assemblée.

Madame le Maire : Je lui ai demandé deux fois. Vous n'avez pas à intervenir dans le public. Normalement vous êtes dans le public, vous n'avez même pas à vous asseoir au niveau du Conseil. Non, mais je vous le dis, Monsieur BELAIDI. Allez-y, Monsieur CAUX.

Monsieur CAUX : Et donc, du coup, vous parlez de confiance, mais comment on peut avoir confiance quand on voit tout ce qui se passe ? Je prends mon cas personnel, donc je veux dire, je n'ai jamais vu une DIA, ni un droit de préemption, qui durent aussi longtemps. Mais c'est strictement personnel, mais on ne va jamais en voir le bout, de cette épicerie solidaire. Vous avez le nombre de familles ? Ça serait votre maison, Monsieur FAUQUEMBERGUE, vous allez réagir comment si je vous bloque deux ans la vente de votre maison, vous allez être content ? Franchement ?

Monsieur FAUQUEMBERGUE : Je n'ai rien dit, je parle à mon voisin.

Monsieur CAUX : Donc, j'avais préparé quelque chose pour le budget, mais de toute façon ça passe d'un côté, ça passe de l'autre, je ne vais pas reparler, du coup, de l'emprunt, que vous allez amender, de 300 000 € supplémentaires pour le monter à 920 000 €, s'il y a un excédent de 1 000 000 €, pourquoi refaire un emprunt de 300 000 € ? Donc c'est toutes ces choses-là qui se mettent bout à bout et qui brisent la confiance au niveau des Evinois. On joue notre rôle d'informateurs, pas, peut-être, d'alerteurs, alors dans ces cas-là on a peut-être une lecture différente du rapport de la Chambre Régionale des Comptes, peut-être, j'en conviens, mais sur les conclusions, on a fait qu'un copié-collé ; la seule chose sur laquelle on peut être attaqués, c'est pour le copyright sur ce qu'on a distribué pour la Chambre Régionale des Comptes. Donc voilà, il y a des gens qui ont demandé un démenti, vous n'allez pas le fournir peut-être, avec, si, la parution. Vous ne communiquez pas, et à un moment donné ça crée des suspicions au niveau de la population.

Madame le Maire : Oui, j'étais en train de vous écouter, mais, je vous le dis franchement, Monsieur CAUX, c'est surprenant, parce qu'il y a des choses que vous êtes informés, je vous le dis franchement devant la population, vous êtes en train de me dire un truc, là, qu'il n'y a que moi qui ai l'information au niveau du démenti. Même mes élus...

Monsieur CAUX : Quel démenti ?

Madame le Maire : Là vous venez de parler d'un démenti, qu'il y a une personne qui a demandé un démenti, mais même les élus ne sont pas informés, j'ai eu l'information, là, cette semaine.

Monsieur CAUX : Non mais attendez, je vais vous expliquer tout de suite.

Madame le Maire : Non mais bon, ce n'est pas grave. Petit aparté. Je suis un peu surprise

Monsieur CAUX : Non non, mais arrêtez, je sens poindre le truc, je connais votre ... je vous le dis franchement, de toute façon depuis le début c'est vengeance

Madame le Maire : C'est assez surprenant, un soit-transmis que j'ai reçu et vous êtes informé du soit-transmis adressé à Madame le Maire, vous êtes informé. Même les élus qui sont ici autour de la table ne sont pas informés, je ne leur ai même pas encore communiqué, ça.

Monsieur CAUX : Et vous pensez qu'on l'a distribué comment, le bulletin ? En envoi papier ? On a rencontré les personnes.

Madame le Maire : Vous me parlez d'un démenti que j'ai reçu il n'y a pas longtemps en mairie.

Monsieur CAUX : Quel démenti ?

Madame le Maire : Mais vous venez juste d'en parler. Les affaires de la Cour des Comptes.

Monsieur CAUX : Youssef, les personnes qu'on a rencontrées, qu'est-ce qu'elles demandaient ? Un démenti. Parce qu'ils sont vraiment alertés de ce qu'il est écrit dedans, donc arrêtez, franchement. Et c'est ça le fin mot donc je ne vais même pas reparler de l'emprunt, de tout ce que vous mettez, c'est parfait, mais la confiance n'y est plus, la confiance n'y est plus vis-à-vis de nous depuis longtemps, elle n'y est plus vis-à-vis de la population qu'on rencontre quand on distribue notre publication, donc c'est tout. C'est tout.

Madame le Maire : Ecoutez, quand nous on distribue, on n'a pas le même retour donc c'est surprenant.

Monsieur CAUX : Oui, mais enfin, vous ne distribuez pas souvent. Le dernier bulletin, il remonte à un an.

Madame le Maire : On ne distribue surement pas la même chose, c'est certain. Est-ce qu'il y a d'autres remarques au niveau du budget ? Je n'en vois pas, on va passer au vote.

Monsieur CAUX : Je n'ai pas eu la réponse pour le Django.

Madame le Maire : Le Django, je vous le dis, c'est une procédure, en fait, Monsieur CAUX. Moi je suis mon avocat, en fait, c'est ce que je fais ; donc là on attend le retour, on a deux mois, nous on a bien un délai de deux mois, Monsieur CAUX, c'est ce qui est marqué sur le courrier, donc j'attends. J'attends et je vous donnerai une réponse après. Vous pouvez faire appel donc j'attends. J'attends les deux mois.

Monsieur CAUX : Il n'y a que vous qui pouvez encore sourire. Profitez, franchement. Je vais vous le dire, je vous le dis, je vais parler avec mon cœur : depuis le temps que vous êtes élue, ce n'est que vengeance, méchanceté, mesquinerie, c'est la vérité.

Madame le Maire : Vous vous trompez, Monsieur CAUX.

Monsieur CAUX : Je vais vous souhaiter une chose, du fond du cœur, parce qu'un jour, que ce soit vous ou Monsieur VASSEUR, vous ne serez plus élus. Je ne vous souhaite qu'une chose, quand vous ne serez plus élus, qu'on ne vous fasse pas subir ce qu'on me fait subir à moi et à ma famille depuis trois ans.

Madame le Maire : Je ne sais pas de quoi vous parlez.

Monsieur CAUX : Pardon ?

Monsieur VASSEUR : Je ne pense pas qu'on soit là pour régler des comptes.

Madame le Maire : Non, tout à fait, là on parle du budget.

Monsieur CAUX : C'est ce que Madame le Maire fait quand même au travers de sa fonction, je suis désolé.

Madame le Maire : Ah non, pas du tout, vous vous trompez, Monsieur CAUX. Vous ne me connaissez pas ; les élus autour de la table me connaissent mais pas vous. Je suis désolée. On passe au vote. Oui, Monsieur HERLANT ?

Monsieur HERLANT : Madame le Maire, pourquoi racheter le Django ? Il y a trop de travaux, là-dedans. Ça va vous coûter le double.

Madame le Maire : On en a parlé. On va voter le budget. Non, mais non, on ne va pas reparler de ça. Allez, on va passer au vote, des votes contraires ?

Pour : 18 Contre : 7

Je vous remercie. Il n'y a pas d'abstentions ? Excusez-moi, des votes contraires, pas d'abstention, unanimité au niveau du groupe majoritaire. Majorité.

DELIBERATION N°6 : ENCAISSEMENT DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION EXCEPTIONNELLE

Madame le Maire : Donc la CAHC a la volonté d'accompagner exceptionnellement, on a été surpris avec Monsieur VASSEUR au niveau de l'agglomération, il y aura un reversement attribué à hauteur de 50% de dotation de solidarité communautaire, soit la somme de 108 958 €. Sachez que, quand même, la commune d'Evin depuis 2013, elle a zéro euro au niveau de la compensation. L'attribution de compensation, donc ça je le souligne parce que quand je vois qu'il y a des communes qui ont 9 000 000 € au niveau des compensations, et que la commune d'Evin, depuis 2013 elle a zéro, donc un moment donné, voilà. Donc je remercie la CAHC pour les 108 958 € aujourd'hui. Donc y a-t-il des demandes d'interventions à ce sujet ? Je n'en vois pas. Des votes contraires, des abstentions ?

Voté à l'unanimité.

Je vous remercie.

DELIBERATION N°7 : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU CCAS

Madame le Maire : Chaque année, on donne une subvention au CCAS, donc pour un montant de 6 500 €. Y a-t-il des demandes d'interventions à ce sujet ? Je n'en vois, on va passer au vote. Des votes contraires ? 7 votes contraires. Monsieur BOUYA ?

Monsieur BOUYA : Abstention, les 7.

Madame le Maire : Vote contraire ou abstention ?

Monsieur CAUX : C'est les associations ?

Madame le Maire : Non, c'est le CCAS, là.

Madame KACZMAREK : C'est juste que dans la mesure où on n'a pas de regard sur le CCAS et que malgré nos demandes, nous n'avons toujours pas connaissance des dépenses, des recettes, en tout cas du bilan du CCAS, c'est pour ça qu'on vote contre, parce qu'on n'a jamais d'information particulière là-dessus.

Monsieur BOUYA : On n'est au courant de rien.

Madame le Maire : Au courant de rien ? Bon, donc il n'y a pas d'autres... Voilà, vous vous abstenez ? Ce n'est pas un vote contraire. C'est abstenir. D'accord. Donc 7 abstentions. Merci.

Pour : 18 Abstention : 7

DELIBERATION N°8 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Madame le Maire : Concernant les subventions aux associations, donc il y avait plusieurs critères. Donc le courrier a été envoyé aux associations donc je ne vais pas revenir dessus ; donc par rapport à tout ça, donc, au niveau des subventions, on va peut-être voter au niveau des subventions. Ce qu'il s'est passé, c'est qu'on a revu les critères ; on s'est basé sur un pourcentage, et donc là il y a les décisions 2022, ce qui a été sollicité par les associations en 2023, les décisions des subventions 2023. Donc, bien sûr, les associations auront l'information de leur subvention sans problème, et s'ils veulent avoir l'information pour voir comment ça a été noté, c'est une attribution par la notation, il n'y a pas de souci. Donc, par contre, s'il y a des présidents ou autres, des membres du bureau d'une association, pourrez-vous faire part, parce qu'on va noter ligne par ligne, donc si vous pouvez me faire part à chaque fois de votre abstention, si c'est possible ? Donc au niveau de l'Amicale des Boulistes Evinois, donc il y a une décision de 357 €, donc est-ce que je peux lire les lignes et on vote une par une ou on peut voter à l'unanimité, à la globalité ? D'accord, merci. Donc les Amis du Marais, une subvention à 3 099 €, l'AAE Basket il nous manque encore quelques éléments, donc 3 025 €, Boxing-club Evinois 2 541 €, l'AAE Evin-Malmaison section Football 9 450 €, la Gym Evinoise 284 €, le Judo-club d'Evin-Malmaison 5 473 €, la Boule Noire 165 €, le Muay-Thai Evinois 1 418 €, Tennis Club Evinois 3 394 €, l'ADLMC 152 €, l'Amicale des Donneurs de Sang 319 €, Comité des Anciens Combattants 811 €, l'APE les Petits Loups de Blum 226 €, l'APE Dolto les Petits Bambins 330 €, l'APE Méresse 276 €, Bouge ton Commerce 180 €, Comité des Fêtes de la Cité Cornuault 798 €, Club de l'Amitié 231 €, DDEN 74 + 150 € de subvention exceptionnelle, Gardes d'Honneur de Lorette 264 €, la JOC 143 €, le Chant des Evinois, nouvelle association 150 €, la Lyre Evinoise plus l'Ecole de Musique 4 512 + 1 500 € de subvention exceptionnelle, les Belles d'Evin 968 €, Quartiers Libres 270 €, ACED Metallia 200€. Donc au niveau du vote, est-ce qu'il y a des personnes qui s'abstiennent en fonction d'une association ? Donc Madame VETU pour ?

Madame VETU : L'APE Méresse.

Madame le Maire : L'APE Méresse.

Madame VETU : Et Monsieur DORNE, la Verte Plaine et les Anciens Combattants.

Madame le Maire : D'accord. Monsieur DORNE, la Verte Plaine et les Anciens Combattants. Madame KACZMAREK ?

Madame KACZMAREK : Pour la Lyre Evinoise.

Madame le Maire : La Lyre Evinoise. Monsieur HAGE, les Belles d'Evin. Pas d'autre ? (à Monsieur BOUYA)

Monsieur BOUYA : Fouzia.

Madame le Maire : Pour la Verte Plaine ? c'est ça.

Monsieur BOUYA : Peut-être Monsieur IDRI pour la Jeunesse Evinoise ?

Madame le Maire : Non, il n'a pas de subvention. Il n'a pas demandé de subvention, Monsieur IDRI. Donc on va passer au vote. Des votes contraires concernant ces subventions ? Pardon, on a des demandes d'interventions. Allez-y.

Madame KACZMAREK : Oui, s'il vous plaît. Alors effectivement, on se félicite de voir en tout cas une augmentation des subventions par rapport à l'année dernière, mais il n'empêche que, quand vous nous avez présenté un excédent de 1 000 000 €, on aurait pu prétendre à quand même une augmentation significative des subventions de chacune des associations de notre commune, donc là, voilà.

Madame le Maire : Donc pour votre information également, concernant les associations, sachez que chaque année, voilà, si l'association, à mon avis ça sera toujours le même montant à part vraiment si une association ne fait pas son assemblée générale ou des choses comme ça, il y aura des malus, et autre, mais je pense qu'elles ne seront pas en baisse par rapport à ce qu'on vote déjà cette année. Madame VETU ?

Madame VETU : Oui, juste une question parce que je n'ai pas pu assister à la commission mais l'association Bouge ton Commerce est une nouvelle association ; on ne donne pas une subvention pleine aux nouvelles associations ?

Madame le Maire : Non, c'était 150, je crois, 150 au démarrage. D'autres demandes d'interventions ? Il n'y en a pas, on va passer au vote, des votes contraires ? Des abstentions ?

Voté à l'unanimité.

Je vous remercie.

DELIBERATION N°9 : CREATION DE POSTES SAISONNIERS

Madame le Maire : On l'avait passée également l'année dernière, « création de postes saisonniers », on est obligé de passer cette délibération pour pouvoir recruter un maximum de 10 agents, il y aura des adjoints d'animation au niveau catégorie C , donc ça serait trois semaines, allant du 10 juillet au 28 juillet et du 7 au 25 août. Donc ces agents assureront des fonctions d'adjoints territoriaux d'animation à temps complet, donc assez pour valider justement cette délibération, donc des agents pour une durée de 120 heures. Y a-t-il des remarques concernant cette délibération ? Je n'en vois pas, on va passer au vote. Des votes contraires ? Des abstentions ?

Voté à l'unanimité.

Je vous remercie.

DELIBERATION N°10 : REMBOURSEMENT DE FRAIS DE GARDERIE

Madame le Maire : Donc cette délibération, c'est concernant un remboursement de frais de garderie. Ça concerne une famille, c'est un enfant qui ne va plus au niveau de la garderie, il ne fréquentera plus du tout la garderie donc il est attendu un remboursement de la somme de 26,30 €. Y a-t-il des demandes d'interventions à ce sujet ? Je n'en vois pas, on va passer au vote. Des votes contraires ? Des abstentions ?

Voté à l'unanimité.

Je vous remercie.

DELIBERATION N°11 : DESIGNATION A LA COMMISSION DE SUIVI DE LA SOCIETE AMBRE

Madame le Maire : Donc au niveau de la désignation, en fait il y a un renouvellement au niveau de la commission de suivi de site de la Société AMBRE, j'ai eu un courrier du Sous-préfet. Donc depuis 2012, justement, il y a une personne qui siégeait donc il y a un renouvellement donc je vous propose la candidature de Monsieur FAUQUEMBERGUE, au niveau Adjoint à l'Environnement. Y a-t-il des demandes d'interventions ?

Madame KACZMAREK : Oui, s'il vous plaît, donc avant de pouvoir renouveler le mandat de Monsieur FAUQUEMBERGUE à ses fonctions, est-ce qu'il est possible d'avoir un bilan sur ces trois années passées, et notamment sur ce que Monsieur FAUQUEMBERGUE a pu porter lors de ces instances ?

Madame le Maire : Au niveau de la commission de suivi de site ? Après, le bilan, ce n'est pas Monsieur FAUQUEMBERGUE qui l'amène, c'est la société AMBRE.

Madame KACZMAREK : Qu'est-ce qu'il a porté, en tout cas comment il peut...

Madame le Maire : Oui, le bilan ce n'est pas la commune, ce n'est pas Monsieur FAUQUEMBERGUE.

Madame KACZMAREK : Mais peut-être que Monsieur FAUQUEMBERGUE peut préciser le rôle qu'il a lors de cette instance, et comment il défend les intérêts de notre commune au sein de cette instance ?

Madame le Maire : On vous fera un écrit, il n'y a pas de souci. Monsieur FAUQUEMBERGUE, on fera un écrit ?

Monsieur FAUQUEMBERGUE : On fera un écrit, mais bon, les intérêts de la commune sont défendus dans le cadre d'une action de AMBRE, tout le monde la connaît, comment je pourrais dire ? Ils viennent, ils font leur bilan, ce qui a été dans leur action, ce qui n'a pas été dans leur action, et après le bilan on pose des questions, parce qu'on veut savoir ce qui s'est passé et avec AMBRE, heureusement, ça se passe bien, on ne peut pas les critiquer, ça se passe plutôt bien, et voilà, je ne vois pas ce que je peux apporter de plus, sauf vous transmettre à la limite le compte rendu de la sous-préfecture.

Madame le Maire : Là, je vous propose de vous envoyer les comptes rendus des commissions de suivi de site sur les trois ans sans problème. Donc on va passer au vote, pour la candidature de Monsieur FAUQUEMBERGUE, des votes contraires ? Des abstentions ?

Pour : 18

Abstentions : 7

Voté à la majorité, donc 18 votes.

DELIBERATION N°12 : EXONERATION DES DROITS DE PLACE AUX COMMERCANTS NON-SEDENTAIRES

Madame le Maire : Donc là on parle bien sur le jour du dimanche. Sachez que la délibération concernant le marché du mercredi a déjà été passée depuis un moment, et on demande la gratuité également au niveau des commerçants évinos et extérieurs. Donc là on est allés rencontrer Bouge ton Commerce, l'association des commerçants, qui souhaiterait également la mise en place d'un marché le dimanche, donc là ils ont peut-être revu mais ils ne sont pas sûrs que ça sera le dimanche vraiment donc c'est pour ça que j'ai demandé à passer cette délibération. Des demandes d'informations à ce sujet ou sur cette délibération ? Je n'en vois pas, donc on va passer au vote, des votes contraires ?

Monsieur FAUQUEMBERGUE : Le premier marché aura lieu le 5 avril.

Madame le Maire : Oui, mais ça je vais en parler après. Donc concernant, des votes contraires ? Des abstentions ?

Voté à l'unanimité.

Je vous remercie.

QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire : Donc toujours sur la sécurité, la jeunesse, la communication, la propreté-environnement, commerce et travaux. Alors, concernant la sécurité, vous nous interpellez sur la sécurité au sein de la résidence des Poètes, sujet que nous avons déjà évoqué, comme indiqué, nous avons sollicité la cellule sécurité routière émanant des services préfectoraux et nous n'avons pas eu de retour à ce jour. Donc on avait rencontré une personne pour la rue Zola mais on n'a pas eu de retour à ce sujet.

Concernant la deuxième question, vous nous interpellez sur la rénovation du préau de l'école Méresse, notamment sur la présence de piliers en fer en bas. Donc il s'agit d'une conception conforme à la réglementation qui vise à éviter de faire reposer du bois sur du béton pour des questions de remontées d'humidité. L'entreprise doit finaliser avec un contour en aluminium, d'ailleurs pour la sécurité nous avons été vigilants sur les angles qui ont été arrondis, ça c'était une demande de ma part, parce que c'était des poteaux carrés, voilà, et du coup c'est la société, quand on a demandé, ils ont dit qu'il n'y avait pas de souci pour les arrondir.

Concernant les coups de feu entendus dans la cité Cornuault, Monsieur LIEVAL et moi-même n'en avons été ni informés ni interpellés sur le sujet, on a même interpellé, si je peux me permettre, l'adjoint d'astreinte, il n'a pas eu du tout eu connaissance, de ces coups de feu.

Quatrième question, concernant le traçage des passages piétons, en fonction des conditions climatiques et de la présence des agents, car quelques arrêts maladie actuellement, mais le nécessaire devrait être réalisé prochainement surtout avec l'arrivée du printemps et des beaux jours. Sachez que, voilà, on relance à chaque fois pour ces traçages. Ce n'est pas de maintenant, ça je le reconnais.

Question n°5, vous nous interpellez au sujet d'une course-poursuite avec un discours que je me permets de qualifier de catastrophisme. Comme vous, nous déplorons ce type d'incivilités liées à la vitesse ; la municipalité se préoccupe de la sécurité, des aménagements seront mis en place dès que cela est possible, comme dans les rues Jaurès et Lamendin, de même, suite à un incident identique au niveau de l'impasse Basly à la sortie de l'école Blum, un GPO a été mis en place et des aménagements ont été effectués comme la pose d'un (1.19.05) etc, donc bien évidemment la sécurité me préoccupe et je me permets de rappeler qu'il s'agit d'une vigilance collective.

Question n°6 : Vous nous interpellez sur des questions de traçage, soit cédez le passage, soit passages piétons, ces travaux seront également engagés au niveau des conditions climatiques, si je peux me permettre, plus clémentes. Voilà, c'est ça.

Concernant la jeunesse, par contre, je vais laisser la parole à Madame LEFEBVRE.

Madame LEFEBVRE : Merci Madame le Maire. Vous nous interpellez sur l'étude menée pour la mise en place de la cantine au foyer. Comme déjà indiqué, l'étude est en cours et nous reviendrons vers vous dès que nous disposerons d'éléments supplémentaires. Vous nous interpellez sur les délais d'inscription en garderie et cantine ; face aux contraintes de quelques familles, et j'insiste sur le « quelques » familles, en raison de la connaissance tardive de leurs horaires de travail, pour la garderie, il est possible de s'inscrire ou désinscrire jusqu'à la veille 12h, c'est-à-dire que pour que l'enfant soit inscrit pour demain vendredi, il est possible via My Persichool, d'inscrire jusqu'à jeudi midi, sachant qu'il est impératif de connaître les présences dans ces délais pour s'assurer de l'encadrement nécessaire. Pour la cantine, il est possible d'inscrire ou de désinscrire jusqu'à la vendredi minuit, soit pour demain midi, les familles doivent avoir fait le nécessaire mercredi minuit dernier délai sachant que les chiffres doivent être transmis au prestataire pour la veille midi. Enfin, et à noter qu'en cas d'urgence, il est possible d'appeler Gino la veille avant 11h par téléphone, et le nécessaire peut être fait à titre exceptionnel. Donc, à notre connaissance nous n'avons pas de famille en difficulté comme vous l'évoquez, d'autant plus que My Perischool apporte une souplesse bien appréciée.

Madame le Maire : Je vais laisser la parole à Monsieur VASSEUR.

Monsieur VASSEUR : C'est moi ou c'est Madame LEFEBVRE ?

Madame le Maire : Je t'ai dit qu'il y a l'histoire de la garderie.

Monsieur VASSEUR : La garderie concernant la présentation des centres de loisirs.

Madame le Maire : Oui, c'est ça, il manquait l'information sur ...

Madame LEFEBVRE : Vous nous interpellez sur l'expérimentation d'une mise en place d'un centre de loisirs ouvert à la journée. Outre l'annonce faite lors des vœux et reprise dans la presse, un flyer a été diffusé au sein du centre de février. En effet, l'inspecteur refuse que nous puissions diffuser des flyers via les équipements scolaires, ce que nous regrettons. A ce jour nous avons inscrit 44 enfants la première semaine dont 20 à la journée, et 37 pour la deuxième semaine, dont 19 à la journée. Contrairement à ce que l'on envisageait, la majorité des enfants inscrits à la journée venaient précédemment à la demi-journée.

Monsieur VASSEUR : Concernant le site internet, nous attendions le vote du budget, et l'inscription des crédits pour finaliser la consultation ; on peut d'ores et déjà vous annoncer que 10 000 € sont budgétisés, et donc qu'un prestataire interviendra pour la mise en œuvre de ce site. D'autre part, vous nous interpellez également quant au tableau d'affichage devant la mairie qui est défectueux et ce panneau lumineux, nous disposons d'un contrat avec un prestataire que l'on sollicite dès qu'il y a une panne donc il faut le laps de temps nécessaire pour qu'il passe.

Madame le Maire : Je vais laisser la parole à Monsieur FAUQUEMBERGUE.

Monsieur FAUQUEMBERGUE : Alors, vous nous interpellez sur la pollution PIG Métaeurop, ah non, pardon, sur les détritiques et les dépôts sauvages. Ces détritiques et dépôts sauvages ont été constatés dans la cité Cornuault, ayant eu l'information, il a été demandé une intervention à Maisons et Cités, car les détritiques sont essentiellement sur le domaine privé. On peut ajouter là-dessus que les dépôts sauvages, la CAHC peut les enlever, il y a un numéro qui est consultable en mairie, pour les interpeller directement, et ils vont faire entre guillemets le travail. Concernant la pollution du PIG Métaeurop, il nous a été donné un avis favorable à la demande de dépollution des terres polluées au sein des cours d'école. Ainsi seront dépollués les espaces de Léon Blum et Méresse, et partiellement – très étonné, d'ailleurs - pour l'école Dolto uniquement autour du toboggan. A savoir que Madame le Maire a demandé une dépollution totale de ces cours. Affaire à suivre.

Donc, vous nous demandez pourquoi la demande d'un concitoyen concernant l'organisation d'une marche combinant randonnée et ramassage de déchets. J'en ai encore parlé cet après-midi ; c'était organisé par la région, j'ai envoyé personnellement un mail à la région, qui m'a adressé réception, et on n'a jamais eu de retour sur le sujet.

Vous évoquez les incivilités que l'on déplore s'agissant de la présence très forte des déchets sur le parking de l'école Dolto. Contrairement à votre propos, ce type d'incivilités n'est pas évoqué en cellule de veille mais ce fléau de la propreté touche de nombreuses communes ; j'en appelle à la responsabilité collective et au civisme au nom du bien-vivre ensemble.

Vous évoquez le hangar de la grange de la cité au niveau de la fosse 8. Ce dossier suit son cours, la démolition est gérée par l'EPF dans le cadre d'un partenariat qui nous lie.

Vous revenez sur la dépose des décorations de Noël. Comme indiqué le 1^{er} mars, je vous apporte la même réponse, à savoir, la dépose des décorations de Noël n'a pas été faite pour des raisons de budget. Il est certain que si l'absence des illuminations dans le cadre de la sobriété énergétique devait se poursuivre, leur retrait pourrait être envisagé.

Ensuite vous me parlez de la construction d'un bâtiment au niveau du Symevad. Donc Madame le Maire a interpellé le Président du Symevad par courrier en date du 9 janvier 2023, qui lui a indiqué revenir vers nous prochainement, une fois que les marchés sont attribués, et de présenter le projet envisagé. Ensuite vous soulevez le problème du pont de Courcelles. Apparemment les rotations ne

devraient pas être plus importantes qu'avant, sauf que la poubelle rouge, vous pouvez le constater, vous faites votre tri, j'espère, la poubelle rouge il y a beaucoup moins de déchets dedans, la poubelle jaune il y en a beaucoup plus. Donc on va diminuer les rotations en poubelles rouges mais augmenter les rotations en poubelles jaunes. Voilà, il n'y aura pas de trafic supplémentaire. Même s'il y en a un, ça sera très léger. Il faut rappeler aussi que le Symevad est propriétaire des terrains et que c'est l'Etat qui oblige les communes à retraiter les déchets recyclables, donc tous les plastiques, il n'y a plus d'exception, tous les plastiques, et quand vous allez au Symevad, ils vous annoncent qu'ils ne sont capables de recycler que 40 % des déchets. Le reste, ça va être emballé et après on ne sait pas où ça part.

Ensuite, pourquoi n'avez-vous pas accordé une salle communale pour le projet caritatif exposé par l'un des commerçants ? Concernant l'organisation d'un salon du bien-être, nous sommes en relation directement avec les organisations qui ont refusé. Moi j'aimerais revenir aussi sur une chose au niveau du marché. Ce matin on était encore en discussions avec l'Amicale des Commerçants pour faire l'emplacement de tous les commerçants sur le marché. Moi j'ai constaté qu'il y a plusieurs personnes qui m'ont interpellé en me disant qu'on faisait courir une rumeur comme quoi on n'aurait pas le droit de faire le marché parce qu'on n'avait pas pris de délibération communale. La délibération est prise depuis des années, je dirais, c'est simplement pour le dimanche qu'on doit prendre une délibération supplémentaire. Donc là je vous confirme l'ouverture du marché le 5 avril, et vous êtes invités à venir. D'ailleurs l'association, j'ai su ce matin qu'ils payaient le café à tous les gens qui viendraient

Madame VETU : Est-ce qu'on peut avoir la réponse à la question précédente, s'il vous plaît, je n'ai pas compris ? Pour le salon du bien-être ?

Madame le Maire : On te pose une question, Bertrand. On te pose une question.

Monsieur FAUQUEMBERGUE : Le salon du bien-être ? Moi je suis allé chercher les renseignements, bien sûr, parce que je n'ai pas été interpellé à ce sujet-là, et on m'a dit que la commune n'était pas en relation, c'est tout, par rapport à la salle, moi je n'ai même pas été averti de la possibilité d'une organisation de cette manifestation.

Madame le Maire : Vous nous interpellez sur la présence de nombreux trous dans la rue Basly, notamment au niveau de l'assurance Allianz. Une réparation que je qualifierais comme de fortune a été effectuée car Véolia a été saisi ; j'ai contacté Monsieur MASSON de l'agglomération parce qu'en fait je m'aperçois que ces trous sont récurrents, donc Monsieur MASSON a fait venir Véolia sur place et on n'a pas le retour de l'étude en fait. Par contre si c'est Véolia, voilà, c'est sous la responsabilité de Véolia, ils devront faire le nécessaire, si c'est à la commune, on gèrera en fonction du retour d'étude. Vous nous interpellez sur la rénovation de la rue Zola, notamment sur la réfection des trottoirs ; pour l'instant cela n'est pas prévu. C'est ce qu'on avait déjà dit également aux riverains quand on les a rencontrés l'année dernière. Concernant la question que vous qualifiez vous-même de récurrente, des nids de poule de la rue Bizet, comme déjà indiqué, le coût de la réfection en matière de voirie est un frein, bien sûr, mais comme de nombreuses communes aujourd'hui, nous ne disposons pas des moyens financiers et budgétaires nécessaires, ainsi nous procéderons au mieux à des réparations, mais comme je l'ai dit tout à l'heure, la rue Bizet n'est pas rétrocédée à la commune.

Concernant la présence d'un pylône le long de la rue Jaurès au croisement de la rue de la Résidence Simone Veil, la société a été informée et relancée. Donc je vais laisser la parole maintenant à Monsieur HAGE.

Monsieur HAGE : Alors vous nous avez posé la question concernant le portail du Foyer Jean Dugardin, alors effectivement aujourd'hui il n'a toujours pas été, il ne faisait pas partie du cadre des travaux, parce que, on fait confiance aux services techniques, le portail, certes, il est vétuste, mais j'ai eu d'autres propositions donc on vous tiendra au courant et il y aura un travail de rénovation qui sera fait très prochainement sur l'antirouille, sur la peinture et la remise en état de toute la serrurerie pour remettre en fonction le portail. On a été interpellés par des riverains pour de plus amples informations sur le dispositif d'insonorisation mis en place au Foyer Dugardin. Donc d'ailleurs je remercie tous les élus qui étaient présents, samedi dernier, à l'inauguration. J'ai pu devant tous ces gens, faire le détail de tout ce qui a été mis en place, je vais vous le refaire ce soir. Donc on a fait la refonte totale de l'acoustique de la salle, on a changé tous les plafonds, ce sont des plafonds en dalles 60 x 60 cm, avec un isolant acoustique. En plus de ça au-dessus on a 300 mm de laine de roche qui permettent d'absorber les sons ; c'était vraiment par le toit, si vous voulez, que les déperditions sonores se faisaient auparavant. On a mis en place sur tous les châssis existants du foyer, on a mis en place un sur-châssis, donc c'est une deuxième fenêtre en double-vitrage avec un vitrage acoustique, on a créé aussi un sas, justement, d'entrée, qui permet de temporiser les entrées et sorties en évitant, de ce fait, des bruits à l'intérieur vers l'extérieur. On a intégré dans le local, dans le volume de la salle un local fumeur qui permet aussi de limiter les sorties cigarettes, donc pour l'intérieur du foyer on a mis en place ce qu'on appelle des ASSOUR, ce sont des panneaux acoustiques qui permettent d'absorber tout ce qui se perd au niveau sonore, et qui empêche la réverbération. On a installé un système de limiteur de décibels, c'est-à-dire que c'est un testeur qui permet de couper le courant au bout de 3 alertes dès qu'on dépasse 90 décibels dans la salle. Il y a une alerte qui se fait sur le panneau d'affichage, au bout de 3 fois, le compteur électrique se coupe au niveau des alimentations de la sono, et au bout de 3 fois, il doit être réarmé par des gens, donc c'est le personnel communal d'astreinte qui devra la réarmer avec une clé spéciale, donc, de ce fait, on est en train aussi de refondre complètement le règlement intérieur de la salle, il y aura une commission qui sera faite, donc voilà, pour justement prochainement, lutter contre les nuisances sonores. Donc si un agent communal peut se déplacer à 3h du matin pour réarmer le courant, il y aura sans doute des amendes qui seront mises, voilà. Et puis, pour finaliser, il y a toute une étude acoustique qui a été faite par Euro DB, un acousticien. Donc il y a eu une première étude acoustique avant les travaux et une deuxième étude acoustique après les travaux qui est très favorable, qui a d'ailleurs rendue (1.39.10) pour l'arrêté préfectoral, voilà. Merci.

Madame le Maire : Je pense qu'on a terminé les questions, ça y est, il n'y a plus de point ? Donc concernant...

Madame KACZMAREK : J'avais une question sur la ruelle située à la fin de l'impasse Raymond Renaux.

Madame le Maire : Oui, on va attendre, en fait on n'a pas de retour à ce sujet donc si les administrés m'écoutent, ils peuvent venir en Mairie pour nous en informer, Madame KACZMAREK. Donc, il n'y avait pas d'autre question, donc on y va, donc en collaboration, du coup, tout à l'heure justement Bertrand FAUQUEMBERGUE en a parlé, avec Bouge ton Commerce, avec des nouveaux commerçants donc l'alimentation comme les fruits et légumes, miel, etc, des produits capillaires, des bijoux, des vêtements, des créations artisanales et lithothérapie. Donc je voudrais remercier quand même Bouge ton Commerce parce qu'ils font des actions. Malheureusement ils ont dû annuler leur loto au mois de février, et là il y a aura le marché le 5 avril, et également si je ne me trompe pas le 21 mai un marché aux puces qui se passera au niveau de la rue Jean Jaurès. Donc concernant l'agenda, les 3 prochaines cérémonies, le 30 avril à 10h30, Journée Nationale de la Déportation, la cérémonie du 1^{er} mai à la salle Dutilleul, et également la cérémonie du 8 mai toujours à 10h30. Donc voilà, je vous remercie, la séance est levée.

La séance est levée à 20h42.